



Accompagnement Solidaire à la Mobilité

Secteur Vallons-de-l'Erdre / Le Pin

Pour les personnes ayant
des difficultés de déplacement

Bonnoeuvre

02.40.97.65.74
02.40.97.07.57

Le Pin

02.40.97.02.03
02.40.97.51.36

Maumusson

02.40.97.60.11
02.40.97.02.40

Saint-Sulpice-des-Landes

02.40.97.03.33
02.40.97.60.84

Freigné

02.41.92.01.47
02.41.92.07.79

Saint-Mars-la-Jaille

02.40.97.41.36
02.40.97.05.06

Vritz

02.41.92.77.66
02.41.92.01.73



Pour qui ?

Pour toute personne du secteur n'ayant pas ou plus de moyen de transport pour faire des déplacements occasionnels indispensables aux nécessités de la vie courante, y compris les mineurs accompagnés (pour les 16-18 ans, il sera demandé une autorisation parentale).



Pour quelles destinations ?

Sur l'ensemble du secteur et les villes à proximité :

Candé

Ancenis

Châteaubriant

Nantes

Angers

Autres villes selon accord du bénévole

Pour quoi ?

- Rendez-vous médicaux* ou paramédicaux
- Démarches administratives
- Visites aux malades, aux proches **
- Courses (commerces de proximité)
- Déplacements pour assister à des obsèques
- Correspondance la plus proche avec un car, un train,...

*sauf trajets remboursables par l'assurance maladie

**en complément des solidarités familiales ou amicales

Comment fonctionne le service ?

1

Le Transport solidaire nécessite une adhésion préalable annuelle à l'association.

2

L'utilisateur téléphone au numéro du référent de sa commune figurant au recto.

3

Un chauffeur bénévole vient chercher l'utilisateur et le ramène à domicile.

4

L'utilisateur indemnise le chauffeur bénévole des frais de déplacement.



Combien ça coûte ?

Une adhésion annuelle de 5€ à laquelle s'ajoute :

- un tarif minimum de 4€ si la distance parcourue est inférieure à 10 km;
- un coût de 0,40€ du kilomètre pour une distance supérieure à 10 km;
- les éventuels frais de péages et de stationnement.